

Signature de plusieurs conventions et de contrats-programmes pour la mise en oeuvre du Plan Maroc vert

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-04-2009 18:47:41

Plusieurs conventions de financement nationales et internationale ainsi que des contrats-programmes visant la dynamisation du Plan Maroc Vert et la promotion des différentes filières agricoles ont été signés, mardi à Meknès, à l'ouverture de la 2ème édition des assises nationales de l'agriculture.

Ces documents, venus renforcer les instruments juridiques, déjà signés, ont pour objectif majeur le développement du secteur et la réalisation des chantiers du Plan Maroc Vert.

La première convention relative au soutien financier apporté par l'Etat en matière d'investissements prévus dans le cadre du Plan Maroc Vert pour la période 2010-2015, a été signé entre les ministères de l'économie et des finances et de l'agriculture et la pêche maritime.

Il a, ensuite, été procédé à la signature d'une convention d'entente entre le gouvernement du Maroc et le Fonds international du développement agricole (FIDA), aux termes de laquelle le fonds va accorder au Royaume un prêt de 8 millions de dollars par an sur une période de 10 ans.

Une autre convention similaire, signée entre le Maroc et l'Agence française de développement (AFD), d'un montant de 50 millions d'Euros, vise le financement partiel d'un certain nombre de projets agricoles dans les régions de Tanger-Tétouan et de Taza-Al Hoceima-Taounate.

Le gouvernement a ensuite signé une convention de partenariat avec Attijari Wafabank, d'un montant de 25 milliards de Dirhams, destinée à assurer l'accompagnement bancaire du Plan Maroc Vert et une autre convention similaire avec le Groupe de la Banque populaire (GBP) d'un montant de 20 milliards de Dirhams.

Une convention concernant le développement de la filière des arbres fruitiers, a en outre été signée entre l'Etat et le GBP pour la création d'un fonds de stabilisation prudentielle des prix et une autre avec le même groupe portant sur la définition et l'accompagnement d'une première liste de projets à financer.

A cette occasion il a également été procédé à la signature de divers contrats-programmes dont le premier a trait au développement de la filière de la viande rouge entre l'Etat et les professionnels du secteur.

Ce projet va nécessiter un investissement de 6 milliards de Dirhams dont 850 millions de dirhams pris en charge par l'Etat.

Le développement de la céréaliculture a également fait l'objet d'un contrat programme portant sur la réalisation d'un socle de production céréalière de 7 millions de tonnes et la refonte de certaines filières du secteur entre l'Etat et les professionnels. L'investissement prévu dans ce cadre s'élève à 3,1 milliards de Dirhams.

Il a, ensuite, été procédé à la signature d'un autre contrat-programme entre l'Etat et les professionnels du secteur oléicole visant la plantation de 540.000 hectares d'olivier pour atteindre 1.220.000 Ha à l'horizon 2020 et une production de 340.000 tonnes d'huile. L'investissement prévu dans ce cadre s'élève à 6 milliards de Dirhams.

La filière maraîchère de primeurs a, pour sa part, fait l'objet d'un contrat programme signé entre l'Etat et les professionnels, aux termes duquel des investissements de 12 milliards de Dirhams, dont 2 milliards à la charge de l'Etat, ont été prévus.

Un autre contrat programme d'un montant de 765 millions de dirhams dont 225 millions de dirhams à la charge de l'Etat et visant l'amélioration des semences et la promotion de leur rôle dans l'élévation de la productivité, a été signé entre l'Etat et les professionnels.

Pour sa part, l'Agence de développement agricole a signé un ensemble de mémorandums d'entente pour le développement des produits oléicoles, les conserveries et les actions de remembrement pour la mise en oeuvre du modèle de l'agrégation.

MAPF